

## MAIRIE DE MONTAGNY



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

La séance est ouverte à 19 heures 05 minutes.

Etaient présents : Mmes FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN-MARECHAL - LARME-CATHERINEAU - LASSALLE - MARTINAUD - PAILLASSEUR - PONE-VANHAUWAERT - TEDESCHI - TURPIN.

Mrs - BESSON - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD - MEUNIER - MOREAU - RIGNANESE - SAYLLAC - TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : De Josette CARTIER à Sandrine FRAISSE-SIBILLE ;  
De Christophe BAUDUIN à Jean-Louis GERGAUD ;  
De Jean-Marc PROST à Pierre FOUILLAND.

Etaient absents : Stéphane GAUMOND - Sophie GAY.

#### **Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2017**

Adopté par 17 voix pour et 4 abstentions.

**Délibération 2017-057 Mandat exceptionnel au Maire et aux élus pour le 100<sup>ème</sup> congrès des maires** : il paraît opportun pour la commune que le conseil municipal donne mandat spécial exceptionnel aux Maire, adjoints et conseillers municipaux, dans la limite de 6 élus en plus du Maire, afin qu'ils puissent se rendre et participer au 100<sup>ème</sup> congrès des Maires.  
Adoptée par 17 voix pour et 4 voix contre.

**Délibération 2017-058 Remboursement frais de mission dans le cadre d'un mandat exceptionnel** : il paraît opportun pour la commune d'assumer les frais de transport et de séjour pour les élus participant au 100<sup>ème</sup> congrès des Maires.  
Adoptée par 17 voix pour et 4 voix contre.

**Délibération 2017-059 Concours de la Comptable Municipale – attribution d'indemnité** :  
Monsieur le Maire propose d'attribuer à Madame Catherine Grange, receveur municipal, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel et de fixer son taux à 100 %.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2017-060 Restaurant scolaire – modification du règlement intérieur** : il y a lieu de modifier l'article 20 du règlement des restaurants scolaires tel que : en cas de force majeure, une famille pourra inscrire son enfant, si la demande n'a pas pu être faite dans les temps, et avec justificatif à l'appui.  
Adoptée par 19 voix pour et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,

**signé**

Jean-Louis GERGAUD